

# Résolution

**FORUM : Conseil Économique et Social**

**QUESTION : Quelles propositions face aux défis que représente l'IA pour le monde du travail ?**

**SOUMIT PAR : La République Fédérative du Brésil**

## **Préambule :**

*Reconnaissant* l'importance croissante de l'intelligence artificielle (IA) dans le monde du travail,

*Rappelant* la résolution historique adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 mars 2024, appelant à la promotion de systèmes d'IA sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour relever les défis,

*Notant* avec préoccupation que, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'automatisation alimentée par l'IA pourrait affecter 14 % des emplois actuels dans le monde d'ici 2030,

*Notant* avec inquiétude qu'une étude du Forum Économique Mondial estime que d'ici 2025, l'IA et l'automatisation pourraient remplacer

jusqu'à 85 millions d'emplois dans le monde, créant ainsi un risque important de chômage massif dans plusieurs secteurs,

**Soulignant** les efforts déployés lors de la conférence sur l'IA à Genève en 2023, visant à encadrer l'impact de l'IA sur l'emploi,

**Remerciant** les pays et organisations, notamment l'Organisation Internationale du Travail (OIT), pour leurs contributions significatives sur le sujet,

**Constatant** avec préoccupation l'impact de l'automatisation sur les emplois traditionnels et la nécessité d'une transition juste,

## **Clauses :**

1. Le conseil Économique et social **constate** avec enthousiasme l'ascension de l'utilisation de l'IA dans le monde du travail afin de faciliter la majorité des tâches,
2. Le conseil Économique et social **constate** avec préoccupation que l'utilisation de l'IA peut prendre un chemin nocif pour le futur du travail, des emplois et des employés, si des mesures réglementaires ne sont pas prises à temps,
3. Le Conseil Économique et Social **encourage** les États membres à développer des politiques d'éducation pour renforcer les compétences numériques;

- A. l'adoption d'un programme dédié à l'éducation à l'informatique et l'I.A dans les établissements scolaires;
- B. la mise en place de cursus et de formations spécialisés dans le numérique;
- C. la stimulation de financements pour ces formations par les entreprises afin de qualifier et préparer ses salariés, faciliter l'embauche et réduire le chômage;
- D. l'intégration du numérique comme savoir basique et obligatoire pendant les études;
- E. **encourage** tous les salariés souhaitant travailler dans les secteurs les plus touchés par l'IA, leur spécialisation dans le domaine, afin d'améliorer l'adaptation et à réduire le chômage;

4. Le Conseil Économique et Social **invite** tous les États membres à se joindre à la convention sur la régulation de l'IA;

- A. **Invite** tous les états membres à prendre des mesures rigoureuses et strictes au pourvu de l'ascension exponentielle de l'IA dans le monde du travail;

**B. *Invite*** tous les états membres à veiller à la bonne utilisation de l'IA, limitant l'utilisation seulement dans le cadre de fins utiles;

**C. *Invite*** les états membres à réguler l'accès à l'IA, seulement les personnes en capacité de l'utiliser devrait en avoir accès dans le milieu professionnel;

5. Le Conseil Économique et Social ***propose*** la création d'une commission dédiée à l'étude des impacts de l'IA sur l'emploi.

6. Le Conseil Économique et Social ***suggere*** et ***soutien*** la création d'un projet d'intégration de la mauvaise utilisation de l'IA dans le travail dans le code pénal;

**A. *Soutien*** l'idée que toute mauvaise utilisation de l'IA visant à tirer du profit et ou à nuire la des institutions ou des personnes devrait être jugée et punie;

7. Le Conseil Économique et Social ***condamne*** l'utilisation non éthique de l'IA dans le monde du travail;

**A.** La moindre utilisation non éthique de l'IA est condamnée qu'elle ait de l'impact ou non

8. ***Décide*** de rester activement saisi de la question.